

Image not found or type unknown



Résiliation assurance auto

Par **NIAUX**, le **20/10/2015** à **18:56**

Bonjour à tous,
Je voudrais savoir si je peux résilier un contrat d'assurance auto souscrit par téléphone il y a moins de 7 jours, sachant que je n'ai pas encore signé mon contrat ni renvoyer aucun documents demandé.
L'assureur m'a déjà prélever la première cotisations du mois en cours ainsi que les frais de dossier.
Merci de vos réponses
Cordialement

Par **moisse**, le **21/10/2015** à **07:57**

Bonjour,
Non si la couverture débute au jour de la conclusion du contrat, car vous ne disposez plus d'un droit de rétractation.